

Philanthropy Letter



FONDATION
DE LUXEMBOURG

‘The pessimist sees difficulty in every opportunity. The optimist sees the opportunity in every difficulty.’ Winston Churchill

Philanthropy is a fascinating process. From the first small seed planted in the mind of the future philanthropist towards the concrete realization of a project lies a way full of ideas, learning and decision taking. In this fifth edition of our newsletter we take you on a journey, from the beginning of an idea towards the realisation of a project and the measurement of the results and impact.

Nowadays, an increasing number of people are thinking about engaging in philanthropy as part of planning their succession. Without wanting to forget their loved ones, they plan to give or bequeath part of their assets to a foundation or other charitable organization. Some of the questions they are confronted with are how to go about it, who to contact in order to implement a safe legacy, how much of my heritage can I leave, and what is the best way to get there. Maître Joëlle Baden tells us how to organize a donation or a legacy with the help of a notary as person of trust. We have also asked a few lawyers to share their experience in how they assist clients in these matters.

Besides legacies, foundations are often set up by entrepreneurs who seek an entrepreneurial approach to their philanthropic giving. The article by Christian Billon, Chairman of the Fondation Tremplin provides an example of how a charitable foundation can engage in supporting and promoting social entrepreneurship through the Prize Award Tremplin, given this year to the founders of the social company Ecocity, based in Luxembourg.

We wish you a pleasant reading.

Tonika Hirdman
Director General



2 Best Practices in Philanthropy
3 A Case study

4 Comment organiser son approche philanthropique dans le cadre d'une succession
6 La Fondation Tremplin, une fondation luxembourgeoise au cœur de l'économie solidaire

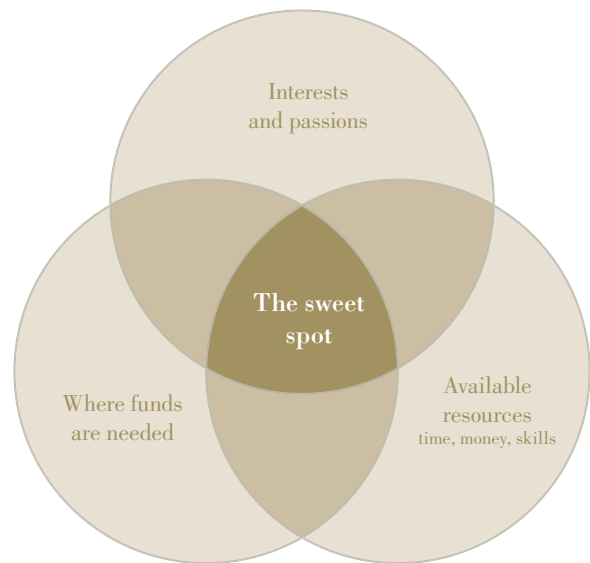
7 Nouvelle initiative à finalité sociale
8 How can you as a lawyer assist in your clients' philanthropy aspirations?

Best Practices in Philanthropy



Plum Lomax,
Senior Consultant, NPC

NPC is a UK-based think-tank and consultancy dedicated to helping charities and funders achieve a greater impact.



Giving well is not easy. From Andrew Carnegie to Warren Buffet, philanthropists have found that ‘It is harder to give money away intelligently, than it is to earn it in the first place’. At NPC we’ve learnt that helping philanthropists to find a focus, learn from others and understand their impact not only helps to ensure that their money is used effectively, but makes their giving a much more enjoyable and rewarding experience.

A few years ago NPC was working with a wealthy couple from London. They had been giving money to a charity for many years but had grown a little frustrated with it. Looking back over their early years of funding, they said: ‘We used to give in a really ad-hoc way. Some money this year, none the next... It was not a very rewarding and engaged way to give; it was not a very positive process. Had we continued giving in this ad-hoc way we might have become bored with it.’ However, their philanthropy was transformed when they became more focused. **They started to learn about the**

issues in more detail, and visited the projects that they were supporting – they started to see the impact of their giving and it began to feel much more rewarding.

For new philanthropists, thinking about their giving or setting up a foundation can be a daunting process. It is often a completely new terrain for them, filled with jargon, acronyms and unfamiliar concepts. And while inspired by a desire to improve people’s lives, new funders can lack a clear idea of what and how they want to fund. Even for those who are up-and-running, it can take time to find their real passion and focus – developing their strategy is a process of constant learning and reflection. The Stone Family Foundation, established in 2005, took around five years making grants across a range of areas before really finding its passion – early stage projects in water and sanitation. Developing a ‘learning portfolio’, meeting other funders and regularly reviewing progress can help to identify where you want to focus, what types of organisations you want to support and how.

Part of the plan needs to consider how charities will be selected. Should you invite applications or pro-actively select charities? Do you want to support small, entrepreneurial organisations, or solid, well-established names? Taking time to identify the right charities and build relationships over the long-term is essential to effective funding, and understanding the impact that you are having. In NPC’s experience, donors – like our London couple – become much more engaged when they visit the projects that they fund, and get to know the staff and the people they support. If you can’t find the right projects pro-actively, setting up a prize and inviting applications – as the Stone Foundation did this year – can help to draw out effective approaches.

So, how do you choose which charity to support out of the hundreds of possibilities? Which one is going to make the most of your donation? Your first concern should be to establish that the charity is clear about its aims, and has

A Case study

The **Maor Ben Zion Foundation** in Israel, which has been the subject of a previous article in this newsletter, is a good example **why philanthropic success is not a function of the donation's size but a reflection of the donor's personal involvement in ensuring the development of tools that measure the achievement of objectives.**

The foundation supports an existing municipal program of educational enrichment for kindergartens. It caters for children from diverse, disadvantaged social and ethnic backgrounds including children from Israeli born parents as well as children from Russian, respectively Ethiopian immigrants.

Municipalities in general are poorly equipped to ensure efficient running of such complex programs. Therefore, the Foundation has undertaken to provide the Petah Tikva municipality with management assistance by creating annual budgets, providing monitoring tools to keep budget and costs aligned at all times, and by ensuring that all aspects of this complex program are scientifically evaluated by external experts.

Evaluation of the project's progress is carried out by two teams; the educational mentor of the program who, with the help of a psychologist conducts functional evaluations of individual pupils with problems such as hyperactivity and violence. Another professional team of evaluators conducts a variety of investigations and observational tests in the kindergartens and school classes. Preparatory meetings are held with the municipality's staff responsible for supervising the project. The sequence of events can be grossly summarized as follows:



- Deciding general policy objectives for the coming school year
- Submission of a work-plan accompanied by a timeline schedule detailing what is to be evaluated, where, when, how and with whom.
- Discussion of the work-plan and designation of responsibilities
- Submission of a first quarter progress report, highlighting the need for corrective measures.
- Submission and in-depth discussion of the final report; internalizing lessons for the following school year.

The final report contains a rich assortment of statistical data covering a variety of subjects and including detailed comparisons between the behavior of children in the former and current report years, such as outbursts of rage and violence, difficulties of concentration and lack of discipline and social adaptability.

Summarizing the aforesaid, it can be determined that the success of any larger philanthropic enterprise, supported by donors on a long term basis, depends on the achievement of preset objectives, similar to business ventures that depend on profitability to survive.

Arnon Aviner, Muvanim

evidence that it is achieving them. You should also try to understand what success looks like for that charity, and how it knows this has been achieved. Don't be afraid to ask the charity about any difficulties or risks they face, lessons they have learned from previous work and what their unique contribution is. NPC's Little Blue Book, provides a range of questions and topics to cover.

Finally, how do you know what you are achieving? Setting simple milestones can help both charities and funders to measure their progress and see what they are achieving. But crucially, monitoring should be proportionate to the size of the grant and charity. Reviewing the progress of your grants and your wider strategy every 2-3 years against your objectives can help to ensure that you are achieving what you set out to, and identify areas for development and improvement. With so much to consider it can certainly seem daunting and difficult at times, but philanthropists can be reassured that there is no failure except failure to learn.

Comment organiser son approche philanthropique dans le cadre d'une succession

Joëlle Baden, Notaire

Selon Wikipédia la philanthropie se définit comme « la philosophie qui met l'humanité au premier plan de ses priorités. Un philanthrope cherche à améliorer le sort de ses semblables par de multiples moyens, et ceci de manière désintéressé ».

De nos jours, de plus en plus de personnes se sentent concernés par la philanthropie ; sans pour autant vouloir oublier leurs proches, ils envisagent de léguer par testament ou donner de leur vivant une partie de leurs biens à une fondation ou à une autre œuvre caritative.

Pour beaucoup de ces personnes se posent alors les questions suivantes : Comment vais-je faire ? A qui s'adresser pour mettre en œuvre en toute sécurité juridique ce legs ou ce don ? Quelle est la quantité de mon patrimoine que je peux léguer et quelle est la meilleure manière d'y arriver ?

I. Rôle du notaire

Les notaires sont souvent en tant que « confidents » des familles consultés sur ces questions de succession.

Le rôle du notaire est de décortiquer les volontés des uns et des autres, de les conseiller, de leur expliquer les différentes possibilités en tenant compte de leur situation spécifique (personne avec ou sans héritiers, désir d'aider de leur vivant, etc.), et de les aider ensuite à formaliser leurs décisions une fois que celles-ci sont prises. Il essaie également de guider les personnes vers les fondations/associations les mieux appropriés à leurs souhaits et de les mettre alors en contact avec les professionnels compétents. Au cas où on veut créer sa propre fondation il est souvent plus facile de créer une fondation abritée sous la Fondation de Luxembourg que d'en constituer une toute nouvelle où les démarches administratives et le fonctionnement sont relativement lourds.

Le philanthrope peut soit léguer par testament (legs), soit faire une donation de son vivant.

II. Le legs

Un legs est une transmission par testament d'un ou de plusieurs biens (mobiliers ou immobiliers) à une personne physique ou morale, qui peut être une association/fondation.

Si quelqu'un veut léguer un de ses biens à une personne autre que ses héritiers légaux, il lui faut rédiger un testament tout en respectant la quotité

de son patrimoine dont il peut disposer, compte tenu de l'existence d'héritiers réservataires et du régime matrimonial.

Sans vouloir entrer dans les détails et en ne tenant pas compte d'un éventuel contrat de mariage, seuls les enfants sont des héritiers réservataires en droit luxembourgeois. Si par exemple, une personne a deux enfants, elle peut en principe disposer d'un tiers en faveur d'une tierce personne, à partir de trois enfants il s'agit d'un quart.

En prenant en compte toutes ces contraintes et desiderata, le notaire assiste la rédaction d'un testament pour qu'il soit aussi clair que possible et qu'il ne prête pas à confusion au moment de l'exécution. Le testataire a toute latitude pour formuler ses conditions quant à l'affectation de son legs, à la manière dont les biens seront utilisés et au fonctionnement de la fondation, le cas échéant. Il est important que le testament ne soit pas équivoque, identifie de manière précise les institutions ou personnes qui seront légataires ainsi que les objectifs à atteindre avec les biens transmis.

III. La donation

La donation est la transmission de son vivant d'une partie de son patrimoine. En principe les mêmes règles quant à la quotité disponible sont à respecter qu'en cas de legs.

Il arrive de plus en plus souvent qu'une personne désire donner quelque chose de son vivant à des fins philanthropiques, s'impliquer activement dans la gestion de son projet et donner ainsi, en plus des fonds, également une partie de son temps à ces fins. Concrètement, au cas où elle a créé une fondation gérée par la Fondation de Luxembourg, elle pourrait par exemple siéger au comité de gestion de la fondation abritée et ainsi suivre de manière concrète l'investissement de ses fonds.

Une donation doit en principe être faite par acte authentique c'est-à-dire devant un notaire. La seule exception est le don manuel par exemple d'une somme d'argent qui peut même s'effectuer de nos jours par un virement, d'objets d'art et en général de tout qui peut se remettre de main en main.

IV. Droits de donation et de succession/Autorisations

Une loi du 19 décembre 2008 a allégé les droits de donation, de succession et de mutation en faveur de certaines personnes morales dont les fondations et les associations sans but lucratif. Ces droits sont calculés sur base de la valeur réelle des biens transmis. Sont même totalement exempts les donations et legs faits en faveur des fondations de bourses d'études aux



universités et aux établissements publics d'enseignement. Ainsi les droits de donation au Grand-Duché s'élèvent en principe à 4,8 % (plus pour les immeubles un droit de transcription de 1 %, et éventuellement une surtaxe si les immeubles se trouvent dans la Ville de Luxembourg). Lorsque la donation a lieu lors de la constitution de la fondation/a.s.b.l. en question, seul un droit fixe est dû.

Les droits de donation peuvent être évités en ayant recours au don manuel qui n'a pas besoin d'être fait par acte notarié et qui ne sera donc pas enregistré.

Pour les legs, le droit de succession s'élève dorénavant à 4 %.

Il est encore à noter que les libéralités entre vifs ou testamentaires à une fondation/a.s.b.l. doivent être autorisées par le Ministre de la Justice, mais là encore la loi du 19 décembre 2008 a assoupli le régime et a, par exemple, élevé le seuil à partir duquel l'autorisation est due à EUR 30.000. Cette autorisation n'est pas due en cas de donation effectuée par virement bancaire provenant d'un établissement de crédit autorisé à exercer dans un pays de l'Union Européenne. En dernier lieu, on peut encore mentionner que le Luxembourg à travers la Fondation de Luxembourg fait partie depuis juin 2009 du TGE (Transnational Giving Europe), ce qui favorise le traitement fiscal des donations sur un plan européen.

La Fondation Tremplin, une fondation luxembourgeoise au cœur de l'économie solidaire



Christian Billon

Président du Comité de Gestion,
Fondation Tremplin

Aujourd'hui, certains jeunes sont déterminés à créer leur entreprise, tout en cherchant un impact social plutôt qu'uniquement du profit. Cependant, pour atteindre leur objectif principalement social, ces entreprises doivent avoir leur place dans l'économie, être autosuffisantes et pouvoir réinvestir leurs bénéfices afin d'avoir un véritable impact social ou sociétal. La crise économique, génératrice de précarité et de chômage, pèse de plus en plus lourd sur les budgets des Etats, eux-mêmes obligés de réduire leurs dépenses. L'initiative

privée devient alors un passage obligé et doit être par conséquent encouragée pour ne pas laisser les plus faibles sans opportunité de trouver leur place dans la société. Grâce aux initiatives gouvernementales et notamment privées comme la Fondation Tremplin, abritée depuis 2010 sous l'égide de la Fondation de Luxembourg, un pont a été construit pour encourager le développement de telles structures entrepreneuriales à finalité sociale.

La Fondation Tremplin est née de l'initiative d'une famille luxembourgeoise désireuse de soutenir des projets à caractère social, éducatif, ou favorisant la cohésion sociale au Luxembourg et dans la Grande-Région. Le nom de la fondation est tout à fait révélateur des intentions des fondateurs : l'idée est d'offrir un tremplin à des personnes qui en ont besoin. On comprendra bien qu'un tremplin fournit l'élan nécessaire à un décollage, mais que celui ou celle qui saute sur le tremplin doit également donner une impulsion par soi-même afin de transformer cet élan en un grand bond en avant.

En étant un des acteurs à l'origine de cette initiative, la Fondation Tremplin a décidé d'attribuer un prix à l'un des lauréats du parcours 1,2,3 GO Social, créé sur le modèle de 1,2,3 GO et géré par Business Initiatives a.s.b.l. ayant comme objectif de récompenser des plans d'affaires développés par des entrepreneurs qui intègrent un changement social par la réalisation de leur activité économique.

La Fondation Tremplin est ainsi le tremplin du développement d'une nouvelle entreprise sociale au Grand-Duché de Luxembourg.

Après un long processus d'évaluation approfondi par plusieurs jurys composés d'experts en la matière, c'est lors d'un événement le 8 novembre que le premier lauréat de 1,2,3 GO Social a été nommé par la Fondation Tremplin en présence de S.A.R. la Grande Duchesse Marie-Thérèse et environ 200 invités à Esch Belval. Il s'agit d'Ecocity, une entreprise active, notamment, dans le secteur de la livraison à vélo. La particularité de cette entreprise sociale est la volonté des associés d'embaucher exclusivement des jeunes demandeurs d'emploi peu



Nouvelle initiative à finalité sociale

qualifiés. L'impact recherché par les fondateurs de la société est l'insertion de jeunes avec un emploi durable qui permet d'échapper à la pauvreté et de devenir des citoyens actifs. Le bénéfice commercial sera réinvesti dans l'entreprise pour permettre les investissements humains et en matériel.

Le projet Ecocity est innovant et réaliste ; il a une finalité d'intérêt général, collectif ou sociétal et intègre un aspect environnemental intéressant. Le capital attribué au lauréat 2012 est d'EUR 50 000, sous condition de la signature d'une convention définissant les conditions d'attribution et d'affectation du prix.

Afin d'accompagner le porteur de projet, la Fondation est entrée en contact avec BusinessMentoring à Luxembourg. L'objectif est de faire bénéficier du support du réseau luxembourgeois de BusinessMentoring au porteur de projet. Une telle démarche permet ainsi au lauréat de bénéficier gracieusement de l'expérience d'entrepreneurs et d'éviter le plus possible les difficultés auxquelles une jeune entreprise est exposée.

Seul l'entrepreneur a finalement le mérite de sa réussite, il s'agit de son projet qu'il assume seul. Cependant, créer une nouvelle forme d'engagement sociétal n'est pas simple et les écueils sont nombreux. La Fondation Tremplin apporte ainsi une pierre à un édifice où l'engagement social et sociétal retrouve sa place dans une économie qui se veut plus solidaire.

Fondation Tremplin : <http://www.fdlux.lu/fr/foundation/fondation-tremplin>
Ecocity : <http://www.ecocity.lu/cms/index.php?clang=1>

Interview avec Frédérique Gueth, Manager de Business Initiative a.s.b.l.

1, 2, 3 GO existe depuis 12 ans maintenant, pourquoi et dans quelle contexte l'extension vers le secteur social c'est ajouté cette année ?

Business Initiative a.s.b.l. a été sollicité par le département de l'économie solidaire du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur Luxembourg pour développer une nouvelle initiative qui favorise la création d'entreprises à finalité sociale ou solidaire au Grand-Duché de Luxembourg, s'intégrant dans le plan d'action pour le développement de l'économie solidaire (PLES-2012).

Ainsi, Business Initiative a.s.b.l. a annoncé le lancement du nouveau parcours 1, 2, 3 GO Social le 24 novembre 2011 lors de la journée « Développement et promotion de l'Economie solidaire au service du développement durable à Luxembourg » au Grand-Théâtre de Luxembourg. Ce parcours, qui s'adresse à des entrepreneurs avec des projets à finalité sociale ou solidaire, propose un coaching gratuit dans l'élaboration du plan d'affaires ainsi que la participation à des workshops et événements-networking. En fin de parcours, les lauréats peuvent bénéficier d'un soutien financier ainsi que d'une visibilité médiatique accrue.



Quelles sont vos attentes de cette première initiative ?

Le parcours 1, 2, 3 GO SOCIAL s'est donné plusieurs objectifs :

- faire émerger des projets innovants qui s'inscrivent dans le périmètre de l'Economie sociale ou solidaire tel que promu par le ministre délégué à l'Economie solidaire au Grand-Duché de Luxembourg ;
- accompagner et valoriser ces projets ;
- aider à l'élaboration d'un business plan social.

La 1^{ère} édition du parcours 1, 2, 3 GO Social a dépassé ses objectifs, tant par la quantité des projets reçus et l'enthousiasme des porteurs de projets prouvant une réelle demande, ainsi que par la qualité de ces projets.

Ainsi, parmi les 24 projets à finalité sociale ou solidaire acceptés au parcours 1, 2, 3 GO Social et accompagnés par les experts du réseau, huit porteurs de projets sont allés jusqu'au bout de l'aventure et ont déposé un Business Plan Social.

La majorité des projets n'ayant pas déposé de business plan ont déjà confirmé leur volonté de continuer l'accompagnement offert dans le cadre du parcours 1, 2, 3 GO Social lors de l'édition prochaine.

How can you as a lawyer assist in your clients' philanthropy aspirations?

Marc Elvinger
Partner, Elvinger Hoss & Prussen



Of course, the role of the lawyer, when advising a client in respect of his philanthropic project, is technical in the first place. In particular, the client needs to be advised on the legal vehicles available to host a

philanthropic undertaking, and on the advantages and limitations inherent to these. In this respect it is important to make the client aware of timing issues, as otherwise it could come as a surprise to him that it may well take more than a year to incorporate a stand-alone foundation whereas, a 'foundation' under the umbrella of *Fondation de Luxembourg* may be incorporated within a much shorter time frame. There is a significant added value to the advice that can be given to the client if the lawyer is familiar with the environment in which the particular philanthropic project is going to evolve, considering that this will allow him to provide guidance beyond the purely technical issues.

Claude Medernach
Senior associate, Arendt & Medernach



The privileged and confidential relationships we enjoy with our clients allow us – often, but not exclusively within the estate planning process - to provide guidance to wealthy clients on

philanthropic activities. We advise and assist them in selecting and setting up the appropriate structures and in this field the *Fondation de Luxembourg* is a privileged partner. We also see new connections between the philanthropic world and traditional financial services. The development of impact investing, which combines financial returns with a social or environmental impact, is appealing to philanthropists. Our longstanding experience in structuring financial vehicles such as investment funds, can be applied to impact projects and enables us to put in place coordinated actions between philanthropists and more financial return-oriented investors.

Pierre Metzler
Managing Partner, Wildgen, Partners in Law



A client, be it a private person or a corporation, who contemplates dedicating part of its assets to a philanthropic project has the obvious expectation that its contributions are being used in line with

the defined goals. It is our law firm's role to bring comfort to the client in that respect when recommending the use of the one or the other legal vehicle, implementing the statutory and contractual backbone of the project as well as coordinating with the authorities and other service providers. During the life of the philanthropic project, our legal advice is regularly sought in relation to management matters.

Delphine Tempé
Partner, OPF Partners



An increasing number of our clients have become more involved with social responsibility. We notice that they are actively engaged in this field through a range of means. Some create their own charitable foundations, whereas others provide technical expertise to philanthropic organizations through ventures or partnerships with management.

We have also recently seen clients working with charitable foundations of some of their portfolio companies. Given this variety of actions, lawyers have become increasingly engaged in structuring charitable organizations and participating in their governance. As a Luxembourg law firm, we assist our clients with a full range of legal and tax advice available options in order to allow them to choose the most appropriate structure for their charitable projects.